

DECISSION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

**Séance du 07 mars 2024
Présidence : Amélie Cherbuin**

1. Préavis 34-2024 – Demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5^{ème} génération

Le Conseil intercommunal a décidé :

1. D'approuver le préavis 34-2024 tel que présenté
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5^{ème} génération

Résultat du vote : accepté par 109 oui, 2 non et 14 abstentions

2. Préavis 35-2024 – Participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics

Le Conseil intercommunal a décidé :

1. D'approuver le préavis 35-2024 tel que présenté
2. D'accorder la participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics

Résultat du vote : accepté par 124 oui, 0 non et 1 abstention

3. Préavis 36-2024 - Demande de crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029

Le Conseil intercommunal a décidé :

- 1 D'approuver le préavis 36-2024 tel que présenté
- 2 D'accorder le crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029

Résultat du vote : accepté par 108 oui, 4 non et 13 abstentions

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

La Présidente :

La Secrétaire :



A. Cherbuin



M. Bardel